

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

Séance ordinaire du 12 décembre 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 12 décembre 2022 à 18 h 30, à la mairie de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Évans Potvin, Hervey Tremblay, Martin Voyer, Patricia Labonté, Sylvain Lavoie

Absence(s) : Luc Maltais

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents : M^{me} Marie-Hélène Boily, directrice générale
M. Mario Bouchard, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 18 h 30, le quorum étant atteint, M. le maire André Fortin ouvre la séance.

2. 293.12.2022 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Évans Potvin d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022
- 4. Rapport d'activités du conseil**
- 4,1 Administration et développement**
- 4.1.1 Adoption du Règlement n^o 304-2022 sur le droit de préemption visant à identifier le territoire assujéti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis
- 4.1.2 Adoption du Règlement n^o 305-2022 fixant le paiement d'un droit supplétif au droit de mutation immobilière
- 4.1.3 Autorisation d'un signataire — Transaction et quittance à intervenir avec Mme Nadia Harvey — dossier no 160-32-700538-221
- 4.1.4 Participation à un projet déposé dans le cadre du fonds régions et ruralité — volet 4 — coopération intermunicipale — gestion des actifs municipaux
- 4.1.5 Présentation d'une demande d'aide financière au Fonds Régions et Ruralité — Volet 4 : Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale Partie 2 : Appui au démarrage, à la bonification et à la mise en œuvre de projets de coopération intermunicipale pour une entente de fourniture de services en gestion avec la Municipalité de Saint-Bruno
- 4.1.6 Position de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix — Construction d'un épi intermédiaire et d'un rechargement de plage du côté de Saint-Gédéon-sur-le-Lac par Rio Tinto Alcan inc.

4,2 Gestion du territoire

- 4.2.1 Octroi de contrat — Achat de fleurs pour la saison 2023 — Coop de travailleurs en serres Belle-de-Jour
- 4.2.2 Octroi d'un contrat à la compagnie 9150-8234 Québec inc. — Acquisition de gravier tamisé pour la saison hivernale 2022-2023
- 4.2.3 Octroi d'un contrat à Construction Bon-Air inc. — Travaux de réfection aréna

4,3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie

- 4.3.1 Autorisation d'un signataire — Entente de services pour le surfaçage des pistes de ski de fond secteur banc de sable
- 4.3.2 Autorisation d'un signataire — Entente de services pour le surfaçage des pistes de ski de fond de l'Arboretum
- 4.3.3 Autorisation d'un signataire — Demande d'aide financière — Emplois d'été Canada 2023

4,4 Rapport des activités du conseil

- 4.4.1 Représentations, dons et subventions
- 5 Dépôt de la correspondance
- 6 Affaires nouvelles
- 7 Période de questions des citoyens
- 8 Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

3. 294.12.2022 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2022

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de *la Loi sur les cités et villes*, M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Martin Voyer d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022 tel que rédigé par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

Aucune intervention.

4. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL

4,1 ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT

4.1.1 295.12.2022 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 304-2022 SUR LE DROIT DE PRÉEMPTION VISANT À IDENTIFIER LE TERRITOIRE ASSUJETTI ET LES FINS MUNICIPALES POUR

LESQUELLES DES IMMEUBLES PEUVENT ÊTRE ACQUIS

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Hervey Tremblay d'adopter le Règlement n° 304-2022 sur le droit de préemption visant à identifier le territoire assujéti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis. Ce règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 296.12.2022 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 305-2022 FIXANT LE PAIEMENT D'UN DROIT SUPPLÉTIF AU DROIT DE MUTATION IMMOBILIÈRE

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Martin Voyer d'adopter le Règlement n° 305-2022 fixant le paiement d'un droit supplétif au droit de mutation immobilière. Ce règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.1.3 297.12.2022 AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE — TRANSACTION ET QUITTANCE À INTERVENIR AVEC MME NADIA HARVEY — DOSSIER NO 160-32-700538-221

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

D'autoriser M. Mario Bouchard, greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix la transaction et quittance à intervenir avec M^{me} Nadia Harvey — dossier n° 160-32-700538-221.

Adoptée à l'unanimité

4.1.4 298.12.2022 PARTICIPATION À UN PROJET DÉPOSÉ DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ — VOLET 4 — COOPÉRATION INTERMUNICIPALE — GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

Considérant que la MRC de Lac-Saint-Jean-Est offre à toutes ses municipalités membres à l'exception de ville d'Alma un service d'expertise technique par le biais d'une entente intermunicipale de fourniture de services ;

Considérant que la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean est également partie prenante de cette entente intermunicipale ;

Considérant que les municipalités locales participantes de cette entente désirent bonifier l'offre de service de celle-ci ;

Considérant que les municipalités locales participantes de cette entente désirent intégrer la gestion d'actifs municipaux dans leurs activités opérationnelles ;

Considérant la nécessité pour les organismes municipaux de se doter d'outils de gestion performants ;

Considérant que la bonification d'entente existante est admissible au volet 4 du Fonds régions et ruralité pour le volet de coopération intermunicipale ;

Considérant que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix a pris connaissance du Guide concernant le volet 4 — Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions ruralité ;

À ces causes, Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Martin Voyer :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil municipal de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix s'engage à participer au projet d'intégration à la gestion des actifs municipaux dont il est question dans le préambule de la présente résolution
- Le conseil municipal autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 — Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- Le conseil nomme la MRC de Lac-Saint-Jean-Est comme organisme responsable du projet et que cette dernière s'engage à assumer une partie des coûts du projet.

Adoptée à l'unanimité

4.1.5 299.12.2022 **PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ — VOLET 4 : SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE PARTIE 2 : APPUI AU DÉMARRAGE, À LA BONIFICATION ET À LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE POUR UNE ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES EN GESTION AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO**

Considérant que la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 — Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

Considérant que la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix et la Municipalité de Saint-Bruno désirent présenter un projet au démarrage, à la bonification et à la mise en œuvre de projets de coopération intermunicipale pour une entente de fourniture de services en gestion dans le cadre du volet 4 — Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

À ces causes, M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Martin Voyer :

Que le conseil municipal de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix s'engage à participer au projet de démarrage, à la bonification et à la mise en œuvre de projets de coopération intermunicipale pour une entente de fourniture de services en gestion avec la Municipalité de Saint-Bruno et à assumer une partie des coûts ;

Que le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet ;

Que le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 — Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

Que M. André Fortin, maire et M^{me} Marie-Hélène Boily, directrice générale soient autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité

4.1.6 300.12.2022 **POSITION DE LA VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX — CONSTRUCTION D'UN ÉPI INTERMÉDIAIRE ET D'UN RECHARGEMENT DE PLAGE DU CÔTÉ DE SAINT-GÉDÉON-SUR-LE-LAC PAR RIO TINTO ALCAN INC.**

Considérant la situation de l'érosion de la plage de Saint-Gédéon-sur-le-Lac en considérant l'ensablement de la Belle Rivière ;

Considérant que Rio Tinto, lors d'une rencontre tenue le 28 novembre dernier, a présenté à différentes parties, dont la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix la solution proposée ;

Considérant que cette solution consiste à construire un épi intermédiaire d'environ 140 mètres à l'hiver 2023 accompagné d'un rechargement de plage du côté de Saint-Gédéon-sur-le-Lac ;

Considérant que cette solution ne fait pas l'unanimité principalement pour l'association de Saint-Gédéon-sur-le-Lac ;

Considérant que Rio Tinto désire recevoir la position de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix ;

Considérant que la préoccupation de la Ville est la protection du Grand Marais ;

Considérant que l'ensablement de la Belle-Rivière pourrait avoir des impacts majeurs sur l'écosystème du Grand Marais ;

Considérant que le Grand Marais constitue un milieu fragile, actuellement touché par un phénomène d'eutrophisation ;

Considérant que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix déploie actuellement divers efforts pour lutter contre ce phénomène.

À ces causes, M. Hervey Tremblay propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

Que la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix demande à Rio Tinto de privilégier une solution qui assurera la protection de l'écosystème du Grand Marais.

Adoptée à l'unanimité

4,2 **GESTION DU TERRITOIRE**

4.2.1 **301.12.2022 OCTROI DE CONTRAT — ACHAT DE FLEURS POUR LA SAISON 2023 — COOP DE TRAVAILLEURS EN SERRES BELLE-DE-JOUR**

Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

D'accorder un contrat à la Coop des travailleurs en serres Belle-de-Jour pour l'achat de fleurs pour la saison estivale 2023, le tout pour la somme de 28 090,12 \$ plus les taxes applicables tel que décrits dans l'offre de services du 8 décembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

4.2.2 **302.12.2022 OCTROI D'UN CONTRAT À LA COMPAGNIE 9150-8234 QUÉBEC INC. — ACQUISITION DE GRAVIER TAMISÉ POUR LA SAISON HIVERNALE 2022-2023**

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

D'accorder à la compagnie 9150-8234 Québec inc. le contrat d'acquisition de gravier tamisé selon les normes du ministère des Transports du Québec, soit 1 625 tonnes à 5 \$ pour la somme de 8 125 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

4.2.3 **303.12.2022 OCTROI D'UN CONTRAT À CONSTRUCTION BON-AIR INC. — TRAVAUX DE RÉFECTION ARÉNA**

M. Martin Voyer propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

D'octroyer un contrat à Construction Bon-Air inc. pour des travaux de réfection du vestiaire féminin de l'aréna pour la somme de 24 918,99 \$ incluant les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de service du 22 novembre 2022.

D'approprier cette somme au surplus accumulé de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

4,3 **CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE**

4.3.1 **304.12.2022 AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE — ENTENTE DE SERVICES POUR LE SURFAÇAGE DES PISTES DE SKI DE FOND SECTEUR BANC DE SABLE**

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Évans Potvin :

D'autoriser M. Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie à signer, pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix l'entente de services pour le surfaçage des pistes de ski de fond secteur banc de sable. Cette entente fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.3.2 **305.12.2022 AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE — ENTENTE DE SERVICES POUR LE SURFAÇAGE DES PISTES DE SKI DE FOND DE L'ARBORETUM**

Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'autoriser M. Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie à signer, pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix l'entente de services pour le surfaçage des pistes de ski de fond de l'Arboretum. Cette entente fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.3.3 **306.12.2022** **AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE — DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE — EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2023**

Considérant qu'Emplois d'été Canada accorde une aide financière à des organismes sans but lucratif, à des employeurs du secteur public ainsi qu'à des petites entreprises du secteur privé comptant 50 employés ou moins afin qu'ils créent des possibilités d'emplois d'été pour les jeunes de 15 à 30 ans qui étudient à temps plein et prévoient retourner aux études lors de la prochaine année scolaire ;

Considérant que les employeurs des secteurs publics sont admissibles à une subvention pouvant aller jusqu'à 50 % du salaire horaire minimum en vigueur dans la province ou le territoire ;

Considérant que pour s'assurer des ressources humaines nécessaires à la réalisation de l'offre estivale du service des loisirs, le conseil municipal considère justifié de présenter une demande dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2023, ce qui permettra d'offrir à un certain nombre d'étudiants ou d'étudiantes, tout en favorisant chez eux l'acquisition d'une expérience de travail pertinente.

À ces causes, M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Évens Potvin :

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix désigne M. Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie comme personne autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix tous les documents relatifs à la demande de subvention Emplois d'été Canada 2023.

Adoptée à l'unanimité

4,4 **RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL**

M. André Fortin et les conseillers municipaux déposent et présentent le rapport des activités du conseil :

- Vérification des comptes de la Ville
- Rencontre du comité Administration et développement
- Rencontre du comité Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie
- Rencontre de la MRC de Lac-Saint-Jean Est
- Rencontre de la Corporation d'innovation et développement Alma-Lac-Saint-Est
- Rencontre de promoteurs
- Réunion du comité de revitalisation des rues Saint-Jean et Saint-Paul, secteur Lac-à-la-Croix
- Conseil d'administration Régie du parc industriel du secteur sud
- Rencontre de commerçants
- Comité plénier
- Participation au souper des fêtes du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur Sud
- Soirée reconnaissance des employés de la Ville
- Rencontre de promoteurs
- Rencontre de citoyens

4.4.1 **307.12.2022** **REPRÉSENTATIONS, DONNÉS ET SUBVENTIONS**

M. Martin Voyer propose, appuyé par Mme Patricia Labonté d'autoriser, en vertu des articles 4,8 et 90 à 92 de la *Loi sur les compétences municipales*, le versement des dons

et subventions annuelles suivantes :

<i>Demandeur</i>	<i>Demande</i>	<i>Montant accordé</i>
M ^{me} Coralie Boivin	Programme d'aide à l'élite — Volet Sportif	600 \$
M. Éliot Fortin	Programme d'aide à l'élite — Volet Sportif	500 \$
Ligue des Pumas	Programme d'aide en Loisirs — Volet 4 — Achat de tuques identifiées aux participants	260 \$
Centre de ressources pour hommes SagLac	Campagne de Financement	50 \$

Adoptée à l'unanimité

5. **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

6. **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun point à ajouter.

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Aucune question.

8. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 18 h 55, l'ordre du jour étant épuisé, M. Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

1^{ère} séance extraordinaire du 12 décembre 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 12 décembre 2022 à 19 h, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix

Sont présents les conseillers et conseil- Évans Potvin, Hervey Tremblay, Martin Voyer,
lère : Patricia Labonté, Sylvain Lavoie

Est absent : Luc Maltais

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents : Mme Marie-Hélène Boily, directrice générale
M. Mario Bouchard, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À 19 h, le quorum étant atteint, M. le maire, André Fortin ouvre la séance.

2. 308.12.2022 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Hervey Tremblay d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum.
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour.
3. Adoption du Règlement n° 299-2022 ayant pour objet d'établir les prévisions budgétaires 2023.
4. Période de questions.
5. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

**3. 309.12.2022 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 299-2022 AYANT POUR
OBJET D'ÉTABLIR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023**

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Évans Potvin :

D'adopter le Règlement n° 299-2022 ayant pour objet d'établir les prévisions budgétaires 2023 de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix. Ce Règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Les prévisions budgétaires 2023 seront diffusées sur le territoire de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, lesquelles seront publiées dans le journal l'Informel et le site internet de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Adoptée à l'unanimité

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Question concernant la facture de la Sûreté du Québec qui est à la hausse.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 15, l'ordre du jour étant épuisé, M. Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

2^e séance extraordinaire du 12 décembre 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 12 décembre 2022 à 19 h 30, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix

Sont présents les conseillers et conseillère : Évans Potvin, Hervey Tremblay, Martin Voyer, Patricia Labonté, Sylvain Lavoie

Est absent : Luc Maltais

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents : Mme Marie-Hélène Boily, directrice générale
M. Mario Bouchard, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À 19 h 30, le quorum étant atteint, M. le maire, André Fortin ouvre la séance.

2 310.12.2022 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Évans Potvin propose, appuyé par M^{me} Patricia Labonté d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum.
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour.
3. Adoption du plan triennal des immobilisations 2023-2024-2025.
4. Période de questions.
5. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

**3. 311.12.2022 ADOPTION DU PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS
2023-2024-2025**

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'adopter le Plan triennal des immobilisations 2023-2024-2025 tel que présenté. Ce plan triennal fait partie intégrante du procès-verbal.

Le plan triennal sera diffusé sur le territoire de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, lequel sera publié dans le journal l'Informel et le site internet de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Adoptée à l'unanimité

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 40, l'ordre du jour étant épuisé, M. Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

3^e séance extraordinaire du 12 décembre 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 12 décembre 2022 à 19 h 45, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix

Sont présents les conseillers et conseillère : Évans Potvin, Hervey Tremblay, Martin Voyer, Patricia Labonté, Sylvain Lavoie

Est absent : Luc Maltais

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents : Mme Marie-Hélène Boily, directrice générale
M. Mario Bouchard, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À 19 h 45, le quorum étant atteint, M. le maire, André Fortin ouvre la séance.

2 312.12.2022 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Évans Potvin d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum.
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour.
3. Adoption du Règlement n° 306-2022 ayant pour objet de décréter le taux de la taxe foncière générale et les taux fonciers à taux variés pour l'année 2023.
4. Adoption du Règlement n° 300-2022 concernant les coûts d'entretien des routes des Laurentides et de la Montagne pour l'année 2023.
5. Adoption du Règlement n° 301-2022 relatif à l'imposition d'une compensation pour le service de distribution de l'eau potable pour l'année 2023.
6. Adoption du Règlement n° 302-2022 relatif à l'imposition d'une compensation pour les services d'égout, d'assainissement et d'épuration pour l'année 2023.
7. Adoption du Règlement n° 303-2022 relatif à l'imposition d'une compensation pour la collecte des matières résiduelles du secteur résidentiel, agricole, institutionnel, commercial et industriel pour l'année 2023.
8. Période de questions.
9. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

3. **313.12.2022 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 306-2022 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET LES TAUX FONCIERS À TAUX VARIÉS POUR L'ANNÉE 2023**
-

M. Martin Voyer propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

D'adopter le Règlement n° 306.2022 ayant pour objet de décréter le taux de la taxe foncière générale et les taux fonciers à taux variés pour l'année 2023. Ce Règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4. **314.12.2022 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 300-2022 CONCERNANT LES COÛTS D'ENTRETIEN DES ROUTES DES LAURENTIDES ET DE LA MONTAGNE POUR L'ANNÉE 2023.**
-

M^{me} Patricia Labonté propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

D'adopter le Règlement n° 300.2022 fixant une tarification pour les coûts d'entretien des routes des Laurentides et de la Montagne pour l'année 2022. Ce Règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

5. 315.12.2022 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 301-2022 RELATIF À L'IMPOSITION D'UNE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2023

Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

D'adopter le Règlement n° 301-2022 relatif à l'imposition d'une compensation pour le service de distribution de l'eau potable pour l'année 2023. Ce Règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

6. 316.12.2022 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 302-2022 RELATIF À L'IMPOSITION D'UNE COMPENSATION POUR LES SERVICES D'ÉGOUT, D'ASSAINISSEMENT ET D'ÉPURATION POUR L'ANNÉE 2023

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Hervey Tremblay :

D'adopter le Règlement n° 302-2022 relatif à l'imposition d'une compensation pour les services d'égout, d'assainissement et d'épuration pour l'année 2023. Ce Règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

7. 317.12.2022 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 303-2022 RELATIF À L'IMPOSITION D'UNE COMPENSATION POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL, AGRICOLE, INSTITUTIONNEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL POUR L'ANNÉE 2023

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'adopter le Règlement n° 303-2022 relatif à l'imposition d'une compensation pour la collecte des matières résiduelles du secteur résidentiel, agricole, institutionnel, commercial et industriel pour l'année 2023. Ce Règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h, l'ordre du jour étant épuisé, M. Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier